

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
BOREALIS**



Janvier 2026

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise BOREALIS dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

BOREALIS			
Date d'adhésion au programme	27/01/2022	Date d'engagement dans le programme	14/06/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	4 ans (2023-2027)		

Date de transmission du rapport de suivi	21/07/2025
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2023-2027
Date de publication du rapport d'évaluation	01/2026

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, suffisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	4
I.3 Cadre mis en place et description des actions	5
II. Evaluation	6
II.1 Synthèse de l'évaluation	6
II.1.1 Adéquation des informations fournies	6
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	6
II.1.3 Conclusion évaluative.....	6
III. Recommandations	7
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	7
III.1.1 Précision du plan d'action.....	7
III.1.2 Complément au plan d'action.....	7
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	7
IV. Synthèse des retours du jury	8

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	Lieu Dit Carracombes 12130 Sainte-Eulalie-d'Olt
Secteurs d'activité	Depuis 2018, BOREALIS Avenir développe le programme Com-l'Abeille adressé aux acteurs économiques privés et publics afin de préserver et de restaurer la biodiversité à partir du Rucher éco-responsable®.
Chiffre d'affaires	/
Nombre d'employés	2 salariés
Site web de l'entreprise	http://borealis-avenir.com/

I.1 Engagements préexistants

Gestion des Ruchers :

- Ruches fabriquées en Occitanie avec le Label "Fabriqué en Aveyron", à Rodez, par une TPE familiale qui utilise uniquement du bois Français des Landes.
- Toutes les peintures utilisées sont à base d'huiles végétales, 100% écologique et fabriquées par une entreprise Française.
- Uniquement des essaims d'Abeilles noires.
- Réduction de l'utilisation des acaricides à base d'amitraz ou de tofluvalinate (apivar et apistan) pour privilégier les traitements à base d'acide oxalique et formique (type Varromed). De la même manière que pour le traitement anti-varroa, nous orientons le nourrissage des essaims avec des Candy sans ingrédients d'origine animale et des sirops bio.
- Apiculture loyale dont l'objectif est de polliniser la biodiversité locale et non de produire du miel et autres produits de consommation.
- Pour l'entretien de la végétation autour des ruchers, utilisation depuis 2023 d'un débroussaillier avec des lames métalliques, en remplacement des bobines à fils nylon qui se dispersent par l'usure.

Autres actions :

- Achat en 2023, d'un utilitaire neuf (crit'air 2) de marque française, en remplacement d'un utilitaire de 2001 (crit'air 4)
- Réduction de la consommation électrique par un chauffage au bois issu de la récupération des bois morts de notre forêt.
- Réduction au minimum du support papier pour notre communication et la gestion commerciale.

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

L'entreprise BOREALIS est consciente que le programme Com-l'abeille, dont les actions permettent un changement de paradigme chez les personnes sensibilisées par leurs actions pédagogiques, reste limité quant à la préservation de la biodiversité.

Leurs priorités sont de créer des actions complémentaires plus globales. Pour cela ils prévoient d'élargir leur prestation à la création de matrices paysagères mellifères, plus prometteuses dans l'équilibre de la biodiversité locale.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Ce plan concerne l'entreprise, sur tous les ruchers et auprès de tous les clients dans l'enrichissement de nos Offres.		
Durée prévue pour la mise en œuvre	4 ans (2023-2027)		
Nombre d'actions cœur de métier	2	Nombre d'actions complémentaires	0

Actions cœur de métier	• 1. Réduire les pollutions : utiliser uniquement des traitements validés en apiculture bio • 2. Action de diminution des impacts in situ : Intégrer dans nos Offres des espaces équilibrés de biodiversité
------------------------	---

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

L'adéquation et la précision des informations sont variables. Lors du dépôt du plan d'action, la description des actions est précise et les informations associées sont pertinentes, mais l'état des lieux des enjeux et les informations concernant le processus de suivi et l'implication des parties prenantes sont succinctes et auraient besoin de plus de détails. Concernant le suivi à 2 ans, le rapport de suivi est précis et pertinent mais les informations concernant le suivi par action nécessitent plus de détails.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Exemplaire	Exemplaire	Exemplaire	Suffisant	Exemplaire

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Exemplaire	Suffisant	Exemplaire	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

L'entreprise a correctement identifié ses principaux enjeux liés à la biodiversité et déployé des actions pertinentes pour y répondre. L'entreprise travaille main dans la main avec les parties prenantes internes et externes pertinentes pour atteindre ses objectifs. Le rapport de suivi présente une démarche cohérente et transparente, mettant en évidence la progression ainsi que les objectifs déjà atteints. Les actions réalisées ont déjà un impact positif sur la biodiversité, ou en auront à la fin de l'échéance du plan d'action. Le principal point d'amélioration concerne l'estimation et le reporting des moyens humains et financiers associés au plan d'action.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

- Préciser la formulation de ses impacts et travailler sur la hiérarchisation en fonction des facteurs d'érosion de la biodiversité.
- Préciser l'analyse des impacts et dépendances selon les segments de la chaîne de valeur (amont, in situ, aval).
- Préciser les moyens humains et financiers à mobiliser pour le plan d'action.
- En vue d'un prochain plan d'action, détailler davantage l'analyse des impacts et dépendances. Ajouter également l'analyse des impacts potentiels sur la biodiversité de l'implantation de ruches.

III.1.2 Complément au plan d'action

- Le programme « com-l'abeille » inclut des actions de sensibilisation. Il semblerait pertinent de définir une action visant à mesurer les résultats de ces actions de sensibilisation et adopter une démarche d'amélioration continue de ces actions.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- L'entreprise a indiqué qu'elle souhaitait se laisser plus de temps pour la commercialisation d'espaces de biodiversité (cf. action 2). Toutefois, les raisons de cette modification ne sont pas précisées. Le nouvel objectif, le nouveau planning et la nouvelle échéance ne sont pas non plus indiqués. Dans le prochain dépôt, il faudrait davantage expliquer les raisons en cas de modification ou report et présenter les nouveaux objectifs et planning après modification.
- Préciser les moyens financiers, matériels et humains mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action.
- Pour l'action 2, il serait intéressant de décrire les projets en cours de réalisation pour pouvoir davantage attester de l'impact positif sur la biodiversité.

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les membres du jury ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury a émis quelques réserves sur ce plan d'action, en particulier en raison de l'absence de mention de l'impact lié à l'implantation de ruches. La concurrence avec les pollinisateurs sauvages déjà en place semble en effet ne pas avoir été prise en compte par l'entreprise alors qu'il s'agit d'un enjeu majeur.

Il aurait été intéressant d'avoir plus d'informations sur les raisons du décalage de la commercialisation.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les recommandations.

Les membres du jury ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

- Prendre en compte la déstabilisation des populations de pollinisateurs sauvages parmi les principaux impacts de l'entreprise
- Évaluer les effets de l'implantation des ruches sur la biodiversité locale à l'aide d'indicateurs de suivi de la biodiversité
- Prendre en compte l'enjeu de la disponibilité des ressources alimentaires dans le cas d'implantation de nouvelles ruches : en effet, afin de limiter la concurrence et d'éviter un déséquilibre des écosystèmes, il semble essentiel de permettre conjointement l'augmentation des ressources alimentaires tout au long de l'année (par exemple : par la plantation d'arbres fruitiers qui fleurissent au printemps, le maintien du lierre sauvage qui fleurit à l'automne, le développement de jachères fleuries en végétaux sauvages d'origine locale, la gestion différenciée des espaces verts...)
- Se rapprocher de la Fédération européenne de conservation de l'abeille noire (FECAN - <https://www.fedcan.org/>)